

L'an deux mille treize, le 21 juin à 19h 00, le Conseil Municipal de la Ville d'ORCHIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BAILLY, Maire, en session ordinaire, suite à la convocation faite le 14 juin 2013

Présents : Dominique BAILLY, Maire, Guy DERACHE, Nadine SAVARY, Gérard DEPRET, Michèle ABELOOS, Nelly THIEFFRY, Jacques LEMAIRE, Isabelle DEREGNAUCOURT, Adjoints au Maire, Jeannine DEWEZ, Annie DUPUIS, Joël BAERT, Viviane SLUSAREK, André PLUQUE, Elisabeth TELLIEZ, Jean-Luc DINGHUIN, Frédéric SZYMCZAK, Christophe BRAEM, Vincent GOASDOUE, Eric PECQUEUR, Catherine LECOINTRE, Christophe MONDOU

Ont donné pouvoir : Didier BAERT à Nadine SAVARY, Jean DEREGNAUCOURT à Guy DERACHE, Daniel GRUSZCZYNSKI à Viviane SLUSAREK, Edith LORIO à Dominique BAILLY, Corinne PLAISANT à Annie DUPUIS, Grégory DOLIGEZ à André PLUQUE, Ingrid VERON à Isabelle DEREGNAUCOURT, Bénédicte GORISSE à Christophe BRAEM

Absents:

Monsieur le Maire propose de choisir comme secrétaire de séance Monsieur Jean-Luc DINGHUIN et comme secrétaire adjointe Madame Virginie MEAUZOONE.

Monsieur le Maire propose ensuite d'approuver le compte rendu de la réunion précédente dont un exemplaire a été transmis à chaque Conseiller Municipal avec la présente convocation.

Le Compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1/ Prix défilé folklorique 2013
- 2/ Tarifs Orchies Plage
- 3/ Tarifs restaurant scolaire
- 4/ Subvention au tennis de table
- 5/ Subvention au Seiken Karaté DO Club
- 6/ Subvention à la Ligue contre le Cancer
- 7/ Admission en non valeur RAVAUX Marianne
- 8/ Admission en non valeur OBIN Marie-Anne
- 9/ Tableau des effectifs
- 10/ Mise à jour du régime indemnitaire
- 11/ Déclassement du domaine public et vente du « contour du Calvaire » avenue de la Libération
- 12/ Concessions de cimetière - Cavurnes
- 13/ Demande de subvention amende de police
- 14/ Taxe Locale sur la Publicité Extérieure

Préalablement, Monsieur le Maire a rendu compte des opérations qu'il a effectuées dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée

Suite à la délégation que le Conseil Municipal lui a donnée, conformément à l'article L 2122 CGCT, Monsieur le Maire informe avoir signé les marchés en procédure adaptée suivants :

- ◆ Recherche d'un maître d'œuvre relatif à l'extension du restaurant scolaire
Agence MAES 30 419 € T.T.C.
- ◆ Acquisition d'un podium d'intérieur
CSE TECHNOLOGY 18 782,40 € T.T.C.
- ◆ Travaux de menuiserie à l'école Joliot Curie (signé en juillet 2012)
M.M.D. 20 092,80 € T.T.C.
- ◆ Travaux d'extension du cimetière communal
RAMERY T.P. 90 620,92 € T.T.C.
- ◆ Travaux de réfection de la toiture du clocher, de la flèche, des châteaux et du coq figé de l'église Notre Dame de l'Assomption
ACRONORD 14 790 € T.T.C.
- ◆ Colis des fêtes de fin d'année 2012
Lot n°1 : Colis des aînés
P.J.V. 24 979,50 € T.T.C.
Lot n°2 : Colis des retraités communaux
Le Clos Madame 1 140 € T.T.C.
Lot n°3 : Colis des pensionnaires de la Maison de retraite
P.J.V. 2 052,40 € T.T.C.
- ◆ Fourniture de livres et CD pour la médiathèque
Lot n°1 : Livres jeunesse Mini : 598 € T.T.C. Maxi : 7 176 € T.T.C.
Lot n°2 : Livres adultes Mini : 1 794 € T.T.C. Maxi : 11 960 € T.T.C.
Le Furet du Nord
Lot n°3 : Livres neufs soldés Mini : 598 € T.T.C. Maxi : 4 784 € T.T.C.
Temps Livre
Lot n°4 : Documents sonores musicaux
CD MAIL Mini : 1 794 € T.T.C. Maxi : 3 588 € T.T.C.
- ◆ Fournitures administratives (marché de 3 ans)
Lot n°1 : Fournitures de bureau
DEBIENNE Mini : 4 186 € T.T.C. Maxi : 17 940 € T.T.C.
Lot n°2 : Consommables informatiques
ESI France Mini : 4 186 € T.T.C. Maxi : 17 940 € T.T.C.

Lot n°3 : Papiers
Papeteries La Victoire

Mini : 1 794 € T.T.C. Maxi : 10 764 € T.T.C.

- ◆ Organisation de séjours pour les enfants pendant les vacances scolaires 2012-2013

Lot n°1 : Séjour à la neige en Savoie (La Plagne)

Autrement Loisirs et voyages

9 480 € T.T.C.

Lot n°2 : Séjour à la neige en Haute Savoie (Châtel)

LA FLASEN

11 040 € T.T.C.

Lot n°3 : Séjour à la neige en Autriche (Radfeld)

Autrement Loisirs et Voyages

10 020 € T.T.C.

Lot n°4 : Séjour sur le bassin méditerranéen

LA FLASEN

Annulé (pas assez d'enfants)

Lot n°5 : Séjour en été

Autrement Loisirs et voyages

Corse (Olmeto)

1 235 € / enfant

Espagne (Costa Brava)

935 € / enfant

Lot n°6 : Séjour à thème

Infructueux

- ◆ Transport de personnes 2013 à 2015

Transport LAPAGE

Mini : 16 050 € T.T.C.

Maxi : 69 550 € T.T.C.

- ◆ Produits d'entretien (marché sur 3 ans)

Pierre Le Goff

Mini : 5 980 € T.T.C. Maxi : 29 900 € T.T.C.

- ◆ Assurance dommages aux biens

GROUPAMA

19 896,50 € T.T.C.

- ◆ Travaux d'extension et d'aménagement du restaurant scolaire

EDIFI

434 004,48 € T.T.C.

- ◆ Fournitures scolaires et matériels didactiques

Lot n°1 : Fournitures scolaires diverses et matériels didactiques

DEBIENNE

Mini : 7 176 € T.T.C. Maxi : 47 840 € T.T.C.

Lot n°2 : Papiers

Papeteries La Victoire

Mini : 5 980 € T.T.C. Maxi : 23 920 € T.T.C.

- ◆ Recherche d'un maître d'œuvre relatif aux travaux de voirie (rue Clément Broutin, Avenue du Maréchal Leclerc, Rue Augustine Bosquillon, Aménagement de plateau surélevé carrefour toute de Marchiennes/rue Attilio Bernasconi)

ADI Environnement

22 386,73 € T.T.C.

- ◆ Fourniture et pose d'une clôture au Parc du Millénium

Clôtures et Portails du Douaisis

18 848,96 € T.T.C.

- ◆ Travaux de menuiserie aux écoles Joliot Curie et Jules Ferry (signé en mai 2013 : concerne le solde des fenêtres de l'école Joliot Curie et les classes de Mesdames DUMORTIER et DELAHAYE de l'école Jules Ferry)

M.M.D.

29 050,84 € T.T.C.

- 1 -

Prix défilé folklorique

Sur proposition de Monsieur Didier BAERT, après avis de la commission des fêtes,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

DECIDE l'attribution d'un prix de 250 €, identique à 2012, à chaque association participant au défilé folklorique du 15 septembre 2013.

- 2 -

Tarifs Orchies Plage

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

PROPOSE le tarif de 2 € la demi-journée pour l'opération Orchies Plage qui aura lieu du 6 au 28 juillet 2013.

- 3 -

Tarifs restaurant scolaire

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite à l'application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée prochaine, les élèves auront cours le mercredi matin. Il propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs du restaurant scolaire comme suit à compter de la rentrée scolaire de septembre 2013 (5 jours y compris le mercredi) :

♦ **Abonnement pour 5 jours**

Q1 : 270,55 €

Q2 : 345 €

Q3 : 507,45 €

Q4 : 548 €

Ext. : 696,90 €

♦ **Par appel de fonds (pour 5 jours/semaine)**

Q1 : 54,11 €

Q2 : 69 €

Q3 : 101,49 €

Q4 : 109,60 €

Ext. : 139,38 €

♦ **Par jour de fonctionnement et par période**

Q1 : 10,82 €
Q2 : 13,80 €
Q3 : 20,30 €
Q4 : 21,92 €
Ext. : 27,88 €

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire,

A l'unanimité,

APPROUVE les tarifs du restaurant scolaire pour la rentrée de septembre prochain comme énoncés ci-dessus.

- 4 -

Subvention au tennis de table

Le Conseil Municipal

A l'unanimité

APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 350 € à l'Amicale Laique pour l'accès d'un jeune Orchésien au Championnat de France Handisport de tennis de table. Monsieur Clément BERTHIER est devenu champion de France handisport à Berck le 4 mai dernier.

- 5 -

Subvention au Seiken Karaté Do Club

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 500 € au Seiken Karaté Do club pour la participation de deux jeunes Orchésiens (Steven et Tiffanie LAURENT) au Championnat de France.

En réponse à Monsieur BRAEM concernant le compte-rendu de la réunion de bureau du 16 mai dernier qui stipule que l'association de karaté a déjà remercié la Municipalité, de la subvention, Monsieur le Maire explique que les frais de déplacement des enfants sont pris en charge par les parents et que la Municipalité prévient du vote de cette subvention à l'association afin de pouvoir permettre aux parents de budgéter cette dépense dans l'attente du remboursement.

Monsieur Joël BAERT demande à son tour s'il ne serait pas possible d'organiser une manifestation afin de remercier toutes les personnalités de l'année (sportive et

culturelle). Monsieur le Maire informe donc que ce genre de manifestation est difficile à mettre en place vu les agendas de toutes les personnes. Il souligne toutefois que cela se fera au cas par cas en fonction des disponibilités des sportifs.

- 6 -

Subvention à la Ligue contre le Cancer

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 100 € à la Ligue Contre le Cancer pour soutenir la participation de Monsieur Guy ALMAFITANO au marathon 2 l'Espoir. Ce marathonien amputé d'une jambe à l'âge de 17 ans passera à Orchies le mardi 2 juillet prochain entre 17 heures et 17 heures 30.

- 7 -

Admission en non valeur RAVAUX Marianne

Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil Municipal une admission en non valeur due au, titre de recettes au nom de Madame Marianne RAVAUX pour lesquelles le receveur municipal n'a pas les moyens de procéder au recouvrement des créances pour des frais de centre de loisirs d'un montant de 9,12 €, ladite dame étant partie sans laisser d'adresse.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE l'admission en non valeur due au titre de recette pour les frais de centre de loisirs.

- 8 -

Admission en non valeur OBIN Marie-Anne

Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil Municipal une admission en non valeur due au, titre de recettes au nom de Madame Marie-Anne OBIN pour lesquelles le receveur municipal n'a pas les moyens de procéder au recouvrement des créances pour des frais de reliquat de loyer pour son logement pour un montant de 9,47 €, ladite dame étant décédée le 21 juin 2012.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE l'admission en non valeur due au titre de recette pour les frais de reliquat de loyer.

- 9 -

Tableau des effectifs

Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs en transformant un poste d'adjoint administratif de première classe en poste de rédacteur suite à la réussite de Madame Dominique DUBOIS à l'examen professionnel.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire,

A l'unanimité,

APPROUVE la modification du tableau des effectifs.

- 10 -

Mise à jour du régime indemnitaire

Monsieur le Maire propose de mettre à jour le régime indemnitaire comme suit : il y a en effet lieu de mettre à jour la délibération sur le régime indemnitaire du 29 juin 2011 en indiquant que l'Indemnité Spécifique de service (ISS) n'est plus attribuée à un chargé de mission mais à un ingénieur principal (nouveau Directeur des Services Techniques). Il y a lieu également de prendre une délibération concernant la Prime de Service et de Rendement (PSR) pour le directeur des Services Techniques. Et il faut ajouter le grade d'attaché principal comme bénéficiaire de la Prime de Fonction et de Résultats (PFR).

Cette mise à jour du régime indemnitaire s'explique par le fait que l'ancien Directeur des Services Techniques était un contractuel et que le nouveau D.S.T. est un fonctionnaire.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire,

A l'unanimité,

APPROUVE la mise à jour du régime indemnitaire.

- 11 -

Déclassement du domaine public et vente du « Contour du Calvaire » avenue de la Libération

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déclasser du domaine public en vue de la vente à Monsieur et madame DEREUMAUX la parcelle « Contour du Calvaire », avenue de la Libération (en face de la station TOTAL) d'une superficie de 36 m². Il souligne que le prix de vente de cette parcelle est estimé à 360 € (estimation du service des Domaines : 10 € /m²) et que le coût de la division parcellaire, se montant quant à lui à 1 530,88 €, sera pris en charge par les acquéreurs.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

AUTORISE le déclassement du « contour du Calvaire » du domaine public et la vente de ladite parcelle à Monsieur et Madame DEREUMAUX.

- 12 -

Concession de cimetière - Cavurnes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la caverne est un monument cinéraire (destinée aux cendres d'un défunt). Il s'agit d'un tout petit caveau individuel construit en pleine terre. On peut y placer une ou plusieurs urnes funéraires. La caverne permet aux familles de disposer d'un lieu de recueillement privé, contrairement au columbarium collectif. Elle complète les dispositifs actuels (columbariums et jardin du souvenir) à un coût supportable pour les familles. Il propose donc à l'Assemblée les tarifs suivants représentant 50% d'une concession classique, à savoir :

- ◆ 50 € pour une concession de caverne de 30 ans au profit du CCAS
- ◆ 100 € pour une concession de caverne de 50 ans au profit du CCAS

Madame THIEFFRY demande s'il y aura un emplacement précis au sein du cimetière. En réponse Monsieur DERACHE informe que la Municipalité a du terrain au cimetière en bordure de clôture trop étroit pour des concessions classiques et que les cavurnes seront placées sur ce morceau de terrain.

Monsieur BRAEM demande le prix d'un columbarium. Monsieur DERACHE répond qu'il ne s'agit pas de la même chose : pour la caverne, les personnes achètent une concession et y placent à leurs frais une caverne dessus. Madame MEAUZOONE répond que le prix d'achat d'une case de columbarium est d'environ 400 €.

Le Conseil Municipal,

Oui l'exposé du Maire,

A l'unanimité,

APPROUVE les tarifs des concessions de cavurnes ci-dessus énoncés.

- 13 -

Demande de subvention au titre des amendes de police

Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée délibérante de déposer une demande de subvention au Conseil Général du Nord au titre du produit des amendes de police afin de sécuriser davantage notre commune par l'installation de six coussins berlinois :

- ◆ 2 rue Victor Hugo
- ◆ 2 Cité du colombier, rue des Jardins
- ◆ 2 rue de Falemprise.

Cette subvention se monte à 75% du financement avec un plafond de 10 000 €.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

SOLLICITE du Département du Nord les subventions correspondantes au titre du produit des amendes de police pour l'installation de coussins berlinois sur le territoire de la Commune.

- 14 -

Taxe Locale sur la Publicité Extérieure

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (T.L.P.E.) a été mise en application sur la commune à partir du 1^{er} janvier 2009 (délibération du 18 septembre 2008). Cette délibération proposait de retenir un tarif maximum de 15 € par m² et par an pour les dispositifs publicitaires et pré enseignes dont l'affichage serait fait au moyen d'un procédé non numérique pour une enseigne dont la superficie était comprise entre 7 et 12 m² et de 45 € pour les procédés numériques. Il souligne qu'il y a lieu de préciser le dispositif comme suit selon la circulaire du 24 septembre 2008 qui reprend les tarifs de droit commun, à savoir :

◆ Tarifs applicables aux enseignes

<u>Procédé non numérique</u>	<u>Procédé numérique</u>
Surface < 7 m ² : exonération	Exonération
Surface entre 7 et 12 m ² : 15 €/m ²	45€/m ²
Surface entre 12 et 50 m ² : 30 €/m ²	90 €/m ²
Surface > 50 m ² : 60 €/m ²	180 €/m ²

◆ Tarifs applicables aux dispositifs publicitaires et pré enseignes

<u>Procédé non numérique</u>	<u>Procédé numérique</u>
Surface < 50 m ² : 15 €/m ²	45 €/m ²
Surface >50 m ² : 30 €/m ²	90 €/m ²

Le texte de loi relatif à la T.L.P.E. précise (Loi du 5 août 2008 - Article L.2333-14)

♦ « La taxe est payable sur la base d'une déclaration annuelle à la collectivité, qui doit être effectué avant le 1^{er} mars de l'année d'imposition pour les seuls supports existants au 1^{er} janvier.

♦ Les éventuelles créations ou suppressions de supports intervenues entre le 1^{er} janvier et la date de dépôt de la déclaration ne doivent donc pas être mentionnées dans ce document. Les supports créés ou supprimés en cours d'année (entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre) font l'objet de déclarations supplémentaires, qui doivent être effectuées dans les deux mois suivant la création ou la suppression »

La T.L.P.E. a donné comme recettes en 2010 : 58 595,16 €, 55 474,94 € en 2011 et 49 936,93 € en 2012.

L'esprit de cette loi est d'encadrer les supports visuels afin de limiter la pollution visuelle. Il s'avère que cette loi est efficace puisque les recettes sont moins importantes d'année en année.

Monsieur le Maire explique que le processus se fait sur la base d'une déclaration des commerçants avec toutefois un contrôle par les services de la Police Municipale. En réponse à Monsieur BRAEM, Madame MEAUZOONE explique que les services municipaux ont toujours envoyé un formulaire aux entreprises concernées.

Monsieur BRAEM relance Monsieur le Maire sur la publicité sauvage qui fleurit sur les bords des routes municipales et départementales. Les services municipaux enlèvent ces publicités sauvages dès qu'ils le peuvent. Monsieur BRAEM parle également des publicités qui sont implantées dans les champs. Monsieur le Maire souligne que la collectivité ne peut rien y faire si la demande a été faite au propriétaire du champ. Monsieur BRAEM explique qu'en Belgique, il existe une taxe sur les petits panneaux publicitaires qui doit même être payée par les associations.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE de mettre en application les tarifs précités.

Future Communauté de Communes Pévèle Carembault

Etant arrivé aux termes des questions de ce Conseil Municipal, Monsieur le Maire donne des informations quant à la future Communauté de Communes. Il rappelle que par délibération en date du 20 décembre 2012, le Conseil Municipal a approuvé le projet de périmètre de la fusion des Communautés de Communes du Cœur de Pévèle, d'Espace en Pévèle, du Pays de Pévèle, du Carembault, du Sud Pévèlois et de la Commune de Pont à Marcq. Il souligne que la majorité des communes a délibéré dans ce sens : 24 communes sur 38. Par arrêté du 29 mai 2013, le Préfet du Nord a donc arrêté cette fusion au 1^{er} janvier 2014. La

demande des communes de reporter l'entrée en vigueur de la fusion au 1^{er} janvier 2015 n'a pas pu être acceptée pour des raisons juridiques et fiscales. Cependant, des délais sont prévus pour la répartition des compétences : un exercice différencié est possible durant un délai maximal de deux ans à compter de la fusion.

Concernant la composition du Conseil Communautaire, un Conseil Municipal extraordinaire est programmé le mercredi 10 juillet à 19 heures en Mairie d'Orchies. En effet, étant donné la présence de la Commune de Pont à Marcq, il s'agit d'une opération de fusion extension et non de simple fusion. En conséquence, chaque Conseil Municipal doit procéder à deux votes avant le 31 août :

- ◆ la composition du Conseil Communautaire transitoire à partir du 1^{er} janvier 2014
- ◆ sur la composition du Conseil définitif

Pour les deux ans à venir, Monsieur le Maire précise que rien ne bougera au niveau des compétences facultatives et optionnelles des Communautés de Communes existantes. Sur l'ensemble du territoire de la nouvelle Communauté de communes, il y aura toujours des annexes. Il faudra travailler également sur la Trésorerie compétente pour effectuer tous les mandatements des divers territoires. Le Préfet a rappelé que même si le siège se situe à Pont à Marcq, il se pourrait que se soit la Trésorerie d'Orchies qui soit compétente. C'est un accord à passer avec le Ministère des finances. Pour ce cas-là une si grande Communauté de Communes sur plusieurs territoires, une dérogation est possible.

Madame SAVARY s'inquiète de la parité quant à la désignation des membres du futur Conseil Communautaire. Monsieur BRAEM ne semble pas inquiet dans la mesure où les membres du futur Conseil Communautaire font parties des listes électorales municipales. C'est à chaque liste électorale d'essayer de respecter la parité quant à la désignation des membres du Conseil Communautaire. Monsieur le Maire aurait préféré une Communauté d'agglomération mais cela n'est pas possible dans la mesure où il faut qu'une commune ait plus de 15 000 habitants. Monsieur BRAEM souligne que peut-être un jour la Communauté d'agglomération sera possible si on se lie avec Tournai.

Emplois d'avenir

Monsieur le Maire rappelle que lors de précédents Conseils Municipaux, la Municipalité avait transformé 20 emplois précaires en contrats à durée indéterminée dans le cadre de l'application de la loi du 12 mars 2012 sur la résorption de l'emploi précaire. Monsieur le Maire souligne que la Municipalité continue dans sa lancée en embauchant des jeunes en emploi d'avenir. Elle souhaite embaucher 10 emplois d'avenir. Les emplois d'avenir constituent un tremplin pour les jeunes de 16 à 25 ans sans diplôme afin de faciliter leur insertion professionnelle et l'accès à la qualification. Ces emplois sont des contrats de droit privé conclu pour un an renouvelable jusqu'à 3 ans. Le poste est prioritairement un poste à temps plein (35 heures) et est rémunéré au niveau du SMIC. La Municipalité obtient une aide de l'Etat de 75% de la rémunération brute mensuelle au niveau du SMIC et également une aide du Conseil Régional de 100% ou 50% du reste à charge de la Ville selon les secteurs.

Exemple : Pour un salaire brut de 1 569,08 €, l'aide de l'Etat se monte à 1 036,91 € et l'aide du Conseil Régional à 516,20 €. Reste donc à la charge de la Ville 15,97 €.

La Municipalité a donc comme objectif d'employer au total 10 emplois d'avenir, la Communauté de Communes quatre et la Société Publique Locale (SPL) quatre également.

La Municipalité a déjà embauché 3 contrats d'avenir :

- Loïc BOURGEOIS depuis le 2 avril 2013 aux services techniques, il est polyvalent mais est plus particulièrement dédié aux transports, ainsi qu'à la préparation des manifestations.
- Julie DELEMME depuis le 2 avril 2013 également au service animation jeunesse, elle a pour mission principalement l'accompagnement des enfants dans le cadre de la restauration scolaire, de la garderie, du centre de loisirs, d'Orchies Plage, de la Patinoire et de l'animation périscolaire à la rentrée prochaine.
- Kévin PICQUET DESCATOIRE depuis le 12 juin 2013 au service voirie et plus particulièrement à la propreté publique.

Deux emplois d'avenir supplémentaires seront signés très prochainement aux services techniques, à la propreté et à la qualité urbaine. Il s'agit de Florent LONGELIN et d'André LACQUEMENT. Il est prévu d'en recruter un quatrième à la qualité urbaine et au minimum, deux autres au service animation jeunesse dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Ainsi 18 jeunes Orchésiens pourront être embauchés sous ce type de contrat, ils n'ont rien aujourd'hui, sont dans une situation difficile et pourront prétendre à un logement grâce à cet emploi.

Monsieur BRAEM pose la question du recrutement, est-ce des candidatures spontanées ou des jeunes envoyés par la mission locale ou le pôle emploi. Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le recrutement passe par la mission locale avec une préférence géographique. La mission locale monte le dossier de ces jeunes. Au début des contrats, les jeunes en emploi d'avenir font un bilan de compétence en partenariat avec la mission locale et l'association IDEE, ils font des formations ensuite soit gratuites, soit payantes mais prises en charge par la mission locale, le pôle emploi ou le Conseil Régional.

La Municipalité a également embauché un emploi de service civique qui s'occupe plus particulièrement de la transfrontalière et de la semaine de la solidarité. Un autre service civique est employé à la Communauté de Communes du Cœur de Pévèle.

Concernant les emplois d'avenir le Maire informe que les associations peuvent en bénéficier ainsi que certaines sociétés commerciales ayant un secteur d'activité bien délimité.

Réforme des rythmes scolaires

La Municipalité a souhaité passer à la rentrée de septembre prochain aux nouveaux rythmes scolaires. Monsieur le Maire estime que ces nouveaux rythmes scolaire sont un plus pour nos enfants. La mise en place des nouveaux rythmes scolaire a été faite grâce à une concertation entre le monde éducatif, le monde associatif, les parents et la Municipalité. Il y a eu des questions au niveau des parents. Mais des réunions de concertation ont été mises en place avec les élus intéressés (Joël BAERT et Daniel GRUSZCZYNSKI notamment). Pendant ces réunions ces quelques parents ont pu s'exprimer.. Les services municipaux vont se réorganiser dans la mesure où les enfants auront école le mercredi matin. Chaque établissement a proposé un emploi du temps qui a dû être validé par le Rectorat. Une originalité sur Orchies l'école maternelle a proposé d'adapter un emploi du temps pour les tout

petits et un autre emploi du temps pour les moyennes et grandes sections : ce qui a été accepté par le Rectorat. Ensuite un appel a été lancé à toutes celles et ceux qui voulaient participer à ces activités péri-éducatives. Il ressort de ces différentes réunions de concertation une diversification des activités proposées aux enfants. Les enfants ne sont pas dans l'obligation de participer à ces activités, tout cela se fait sur la base du volontariat. Le personnel enseignant s'est impliqué dans cette procédure en étant moteur. Tout ce qui est proposé comme activités permet aux enfants de se ressourcer, de s'aérer. Un courrier a été envoyé à tous les parents d'élèves et une réunion plénière aura lieu le lundi 1^{er} juillet. Monsieur le Maire regrette que l'école Saint Michel n'ait pas suivi la démarche pour certaines considérations qui ne sont pas à l'avantage des enfants puisqu'en 2014 tout le monde passera à cette réforme. Les parents de l'école Saint Michel n'auront pas de Centre de Loisirs le mercredi matin.

Monsieur BRAEM informe l'Assemblée que sur cette décision, ce ne sont pas les considérations politiques qui prévalaient. Il souligne que c'est le fait notamment que l'école Saint Michel a déménagé il y a peu de temps et qu'il faut une adaptation des enfants et du monde éducatifs à cette nouvelle installation.

Madame DUPUIS remercie Madame MEAUZOONE qui a permis l'élaboration de ces tableaux avec les différentes activités proposées aux enfants des écoles publiques.

Monsieur le Maire souligne que pour la première fois le monde éducatif travaille avec l'associatif afin de monter un projet de telle ampleur. L'esprit de la loi est de permettre à chacun de monter son projet comme il l'entend en fonction de la concertation entre ces différents acteurs. Il informe que la France est le plus mauvais pays d'Europe en termes d'évaluations pédagogiques en primaire depuis fort longtemps.

Madame SAVARY estime que la France s'est battue pour avoir une école de la République et souligne que certains pays dans le monde envient la France. Monsieur BRAEM et Monsieur le Maire soulignent que les chiffres ne montrent pas cela. Madame SAVARY estime que l'Education Nationale se décharge sur les Communes. Les petites communes n'auront pas une égalité de chance, que pourront-elles faire ? Plus de 85% des Communes ont décidé de reporter cette réforme.

Monsieur GOASDOUE est d'accord sur le fait que certains pays nous envient mais il s'agit de pays africains. Mais en comparaison avec des pays comparables, on s'aperçoit que la France est en retard au niveau éducatif au vu des évaluations nationales faites en primaire. Il estime que l'Education est une faillite collective de la France. Il faut se féliciter d'une telle réforme.

Madame SLUSAREK souligne qu'avec la réforme on va sortir certains enfants de l'isolement qui passent leur soirée devant l'ordinateur au lieu de sortir et de faire des activités. Cela permet aux enfants de faire des activités qu'ils n'auraient peut-être jamais connus sans cette réforme. Le débat tourne ici autour de l'intérêt de l'enfant.

Monsieur le Maire souligne que la réforme des rythmes scolaires fait partie de la refondation de l'école et pour la première fois le budget de l'Education Nationale est en augmentation depuis des années. 60 000 postes vont être créés dès la rentrée de septembre,

300 postes pour l'Education sportive. Aujourd'hui le maillon faible de l'éducation française est le primaire. Vu les moyens que la France donne, les résultats devraient être meilleurs et pourtant la France est le plus mauvais pays européen en matière d'évaluations.

A la fin des questions, Monsieur GOASDOUE informe le Conseil Municipal qu'il pose sa démission pour des raisons familiales et estime normal de quitter le Conseil. Il remercie le Conseil de l'avoir supporté, il souligne qu'il a beaucoup appris et remercie Monsieur le Maire de l'avoir nommé président de la Commission des Finances.

Monsieur le Maire souligne que le Conseil Municipal prend acte de cette démission et remercie Monsieur GOASDOUE pour avoir servi la Commune, pour son implication.

Monsieur le Maire explique ensuite que Monsieur BRAEM a posé deux questions écrites en début de séance.

Monsieur BRAEM remercie Monsieur le Maire d'avoir accepté ces questions « illégales » dans la procédure. Il rappelle à l'Assemblée que le stationnement reste un souci sur Orchies comme dans toutes les communes et demande si la friche CARNEAU ne peut pas servir de stationnement en attendant que l'EPF n'intervienne sur la démolition de celle-ci. On pourrait y créer un parking d'une vingtaine de places. Cela permettrait de servir de parking de délestage. Pour le moment, cela n'est pas possible puisque l'EPF a apposé un panneau « Propriété Privée ». Il demande s'il est possible d'intervenir auprès de l'EPF afin d'interdire temporairement cette interdiction et de demander aux services municipaux de matérialiser ce stationnement.

Monsieur le Maire informe que c'était l'EPF qui était propriétaire à WATTRELOS du local où les jeunes sont décédés suite à un incendie. Ainsi l'EPF est très réticent à ouvrir des lieux dont il est propriétaire. Monsieur le Maire va envoyer un courrier à l'EPF pour leur demander mais a peur de recevoir une réponse négative. Quant au courrier envoyé aux banques et autres services de la Grand Place concernant le stationnement de leur personnel, il souligne que le lundi quand les banques sont fermées, il y a de la place et les autres jours le stationnement est plus compliqué. Quand la Police Municipale met des Procès-verbaux sur la place, on voit le personnel des banques sortir afin de changer le disque pour ne pas avoir d'amendes. C'est aussi de leur responsabilité. Il y a une trentaine de voitures ventouses venant des banques. Monsieur le Maire a rencontré les directeurs d'agence, mais rien n'y fait.

La seconde question de Monsieur BRAEM concerne la pollution visuelle de l'ancienne Taverne Flamande. Monsieur BRAEM demande si la Municipalité ne peut pas tenter quelque chose contre le propriétaire de ce bâtiment. Il a fermé les portes et fenêtres avec des parpaings, il souligne que ce bâtiment est en plein centre-ville, la Municipalité se bat pour embellir la Ville et ça fait deux ans que ce bâtiment représente une pollution visuelle. Il demande si la Municipalité ne peut pas entreprendre quelque chose.

Monsieur le Maire ne va pas rassurer l'Assemblée dans la mesure où quelque chose a déjà été fait mais sans résultat. Les Pouvoirs Publics ne peuvent rien faire tant qu'il n'y a pas mise en péril. Monsieur le Maire ne peut qu'interpeller le propriétaire puisqu'il n'y a

pas danger immédiat. Il n'y a pas de solution. Monsieur le Maire avait pensé mettre une toile sur la devanture mais il ne peut pas parce que c'est du privé. La Municipalité a fait intervenir le service contentieux sur ce dossier mais cette intervention n'a pas eu de réponse.

La séance est levée à 21 h 30

	SIGNATURE
Dominique BAILLY	
Guy DERACHE	
Nadine SAVARY	
Gérard DEPRET	
Michèle ABELOOS	
Nelly THIEFFRY	
Jacques LEMAIRE	
Isabelle DEREIGNAUCOURT	
Jeannine DEWEZ	
Annie DUPUIS	
Joël BAERT	
Viviane SLUSAREK	
André PLUQUE	
Elisabeth TELLIEZ	
Jean-Luc DINGHUIN	
Frédéric SZYMCZAK	
Christophe BRAEM	
Vincent GOASDOUE	
Eric PECQUEUR	
Catherine LECOINTRE	
Christophe MONDOU	

Didier BAERT (Procuration à Nadine SAVARY)	
Jean DEREIGNAUCOURT (Procuration à Guy DERACHE)	
Daniel GRUSZCZYNSKI (Procuration à Viviane SLUSAREK)	
Edith LORIO (Procuration à Dominique BAILLY)	
Corinne PLAISANT (Procuration à Annie DUPUIS)	
Grégory DOLIGEZ (Procuration à André PLUQUE)	
Ingrid VERON (Procuration à Isabelle DEREIGNAUCOURT)	
Bénédicte GORISSE (Procuration à Christophe BRAEM)	